

SECTION EUROPÉENNE ESPAGNOL

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

I. ENTRÉE EN SECONDE AU LYCÉE PIERRE PAUL RIQUET

L'entrée en section européenne espagnole se fait en Seconde. Néanmoins l'entrée en Première en Section Européenne est exceptionnellement possible sous conditions particulières.

II. ÉLÈVES CONCERNÉS

- Élèves issus de classe de troisième habitant les communes du secteur géographique du lycée selon la carte établie par le rectorat.
- Élèves d'un bon niveau linguistique, manifestant des aptitudes pour cette langue et prêts à faire les efforts supplémentaires qu'exige le renforcement horaire dans la langue et dans une Discipline Non Linguistique (DNL), l'Histoire et la Géographie, sur les trois niveaux d'enseignement. Ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant pour assumer cette charge de travail supplémentaire.

III. FONCTIONNEMENT

- Les élèves bénéficient de 0,5h en langue vivante et 1,5h en Histoire-Géographie en 2^{de}, 1^{ère} et en Terminale.
- Pendant leur cursus au Lycée, les élèves font obligatoirement un séjour linguistique.

IV. INTÉRÊT DE CETTE SECTION

- Permettre à des élèves motivés et d'un bon niveau linguistique d'obtenir le baccalauréat avec mention européenne portée sur le diplôme.
- Ouverture culturelle et compétences linguistiques exploitables et pour Parcoursup et dans la vie professionnelle.

V. ADMISSION

L'inscription en seconde générale relève des procédures d'orientation et d'affectation de fin de 3^{ème}, conformément à la circulaire académique.

Afin d'anticiper la procédure, il est demandé aux élèves ayant un vœu d'affectation au lycée Pierre Paul Riquet, et intéressés par cette option de déposer leur dossier de candidature.